

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 5 octobre 2017 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Joël NEYEN, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

SOUS RESERVE de l'adoption d'une délibération par la **Communauté Urbaine de CAEN LA MER** sollicitant l'intervention de l'EPF dans le cadre de son programme d'action foncière,

VU les estimations réalisées par France Domaine sur les biens à acquérir

SUR les rapports et après avis favorables de la Commission des affaires foncières et de la Commission des affaires financières

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

D'acquérir, à la demande de la **Communauté Urbaine de CAEN LA MER**, un ensemble immobilier à usage industriel, d'une superficie approchée, à parfaire par document d'arpentage, de 39ha 52a 32ca, situé sur le territoire de la Commune de MONDEVILLE (Calvados), section CD n° 46 à 51, 52p, 53 et 54, de la Commune de CORMELLES LE ROYAL (Calvados), section AK n° 55, 13p et 139p, et de la Commune de GRENTHEVILLE (Calvados), section AA n°1.

Cette acquisition, dont l'origine réside dans un projet de transformation et de modernisation du site **PSA de CORMELLES LE ROYAL**, actuel propriétaire, vise à faciliter la ré industrialisation de la partie délaissée du site, après intervention du Fonds friche régional. L'implantation d'une plateforme logistique de la Société LOGIDIS est envisagée.

La durée du portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à 5 300 000€ (Compte 926 838 – **CAEN LA MER PSA CORMELLES LE ROYAL**)

Cette opération sera intégrée au programme d'action foncière de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER, dont le plafond est porté à 18.5M€. Cette décision vaut avenant au PAF en vigueur, sans autre modification sur le programme foncier en cours, et est accompagnée d'un tableau des flux financiers actualisé, selon le document joint à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU


G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le 20 OCT. 2017

La Préfète,




Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Nicolas HESSE



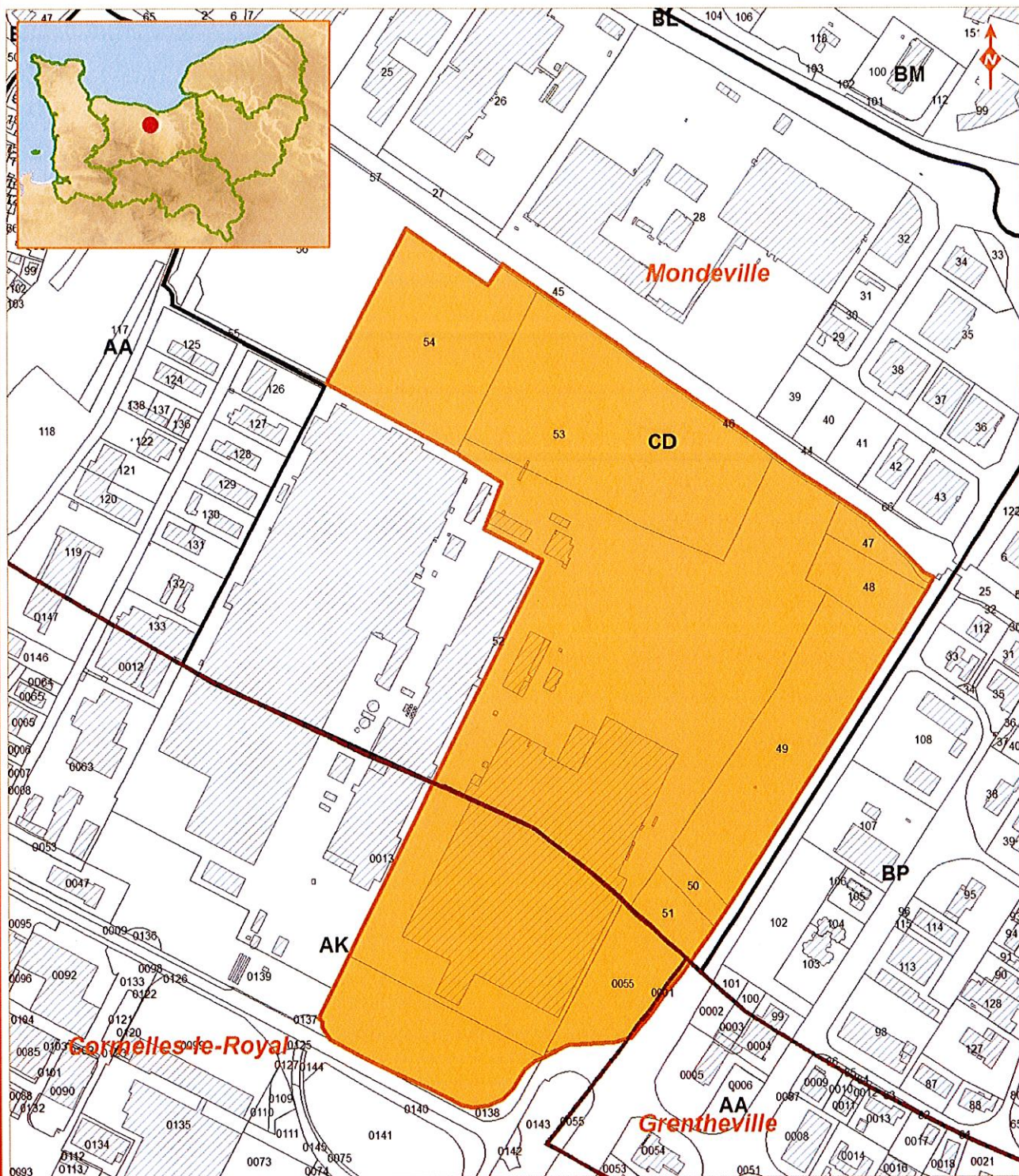
Sources : Orthophotographie régionale normande - 2015/2016

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) - le 15/09/2017

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales








Section CD (Mondeville), AK (Cormelles-le-Royal) et AA (Grentheville)



Sources : . Origine cadastre 2016 - © Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) - le 15/09/2017

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

